



REPUBLIQUE DU BURUNDI

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA PLANIFICATION ECONOMIQUE (MFBPE)

AVIS DE SOLLICITATION DES MANIFESTATIONS D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE D'ELABORER LE PLAN STRATEGIQUE ET LE PLAN D' ACTIONS POUR L'ADHESION DE L'ORDRE DES PROFESSIONNELS COMPTABLES DU BURUNDI (OPC) A L'IFAC

N° de référence : N° 540/B40614/PRCIEG/2021

Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles pour l'Efficacité Gouvernementale (PRCIEG)

Services de Consultant : **Recrutement d'un Consultant chargé d'élaborer le plan stratégique et le plan d'action pour l'adhésion de l'OPC à l'IFAC**

No de Don : IDA D049-BI

N° d'identification du Projet : P149176

Cette sollicitation de manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés du projet publié au portail électronique Development Business Online du 19 Septembre 2016 (Site web : www.devbusiness.com)

1. Le Gouvernement de la République du Burundi a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA), et se propose d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements prévus au titre du contrat pour **l'élaboration d'un plan stratégique et d'un plan d'actions pour l'adhésion de l'OPC à l'IFAC.**
2. Le Consultant sera responsable de l'élaboration du plan stratégique et du plan d'actions de l'OPC dans le cadre de la constitution du dossier de demande d'adhésion à l'IFAC. Ce travail a pour objectif de contribuer au développement des qualifications professionnelles et techniques en comptabilité pour le Burundi.

Ce travail sera effectué parallèlement à celui du groupe de Consultants ICPAK-KASNEB du Kenya, Institut sous-régional et parrain de l'OPC pour son processus d'adhésion à l'IFAC, conformément au contrat qui les lie. A cet effet, le Consultant sera tenu de prendre connaissance des rapports déjà produits ainsi que les activités non encore exécutées dans le cadre dudit contrat, afin de garantir une cohésion dans la réalisation des missions.

En particulier, le travail du Consultant établira les réalisations et les perspectives de mise en œuvre de la déclaration des Obligations des membres SMO de la Fédération Internationale des Experts-Comptables (IFAC)

Il devra veiller à ce que les tâches suivantes soient effectuées :

- a) Décrire le cadre institutionnel de l'OPC et de ses organes
- b) Etablir l'état des lieux des actions déjà menées, de celles en cours et celles envisagées
- c) Inventorier les actions nécessaires et préalables pour l'adhésion de l'OPC à l'IFAC
- d) Décrire les stratégies envisageables de la mise en œuvre de ces actions pour l'adhésion de l'OPC à l'IFAC notamment en rapport avec l'enregistrement et l'agrément des membres, la formation (diplômante et continue), l'organisation des Cabinets, le suivi des normes, l'éthique, l'assurance qualité et la discipline des membres



- e) Décrire la liaison avec les institutions partenaires de formation professionnelle comptable, le Ministère de tutelle, l'Education et autres secteurs en charge du contrôle
 - f) Décrire le suivi des inscriptions des candidats à la formation, au passage d'examens et à l'organisation des stages ;
 - g) Décrire le contrôle de la formation continue obligatoire (CPD) en faveur des membres de l'OPC ;
 - h) Décrire et planifier la connexion avec d'autres Institutions professionnels locaux, régionaux et internationaux
 - i) Décrire le plan d'adhésion conforme aux exigences de l'IFAC
 - j) Elaborer un calendrier des activités à réaliser, le plan de travail et les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires et proposer les sources de financements.
3. Le PRCIEG, agissant en tant qu'Agence d'exécution du projet, invite tout Consultant individuel éligible intéressé par la présente mission et ayant une expérience confirmée dans le domaine de la mission, à manifester son intérêt à proposer les services ci-dessus décrits en fournissant les informations suivantes : une lettre de motivation et un curriculum vitae précisant la qualification du Consultant, les expériences ou missions réalisées, les références similaires, en y annexant les copies légalisées des diplômes et attestations ainsi que tous autres documents justificatifs.
 4. Les consultants intéressés par la mission sont invités à porter leur attention sur les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'IDA, du mois de Janvier 2011, Version Révisée Juillet 2014 (« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts.
 5. La mission sera réalisée par un consultant individuel disposant les qualifications minimales suivantes :
 - Détenir un diplôme d'expertise Comptable
 - Avoir au moins 15 ans d'expériences dans la conduite des missions de haut niveau à l'échelle internationale et plus particulière dans l'accompagnement des ordres des professionnels comptables dans leur démarche d'adhésion à l'IFAC,
 - Avoir une longue expérience de 20 ans au moins dans la formation des professionnelles comptables
 - Être ou avoir été (pour retraités), membre d'un Ordre membre de l'IFAC
 - Avoir au moins 10 ans d'expérience et connaissance dans les textes et exigences de l'IFAC
 - Avoir des connaissances historiques sur l'OPC, ses membres et ses différentes contraintes
 6. La durée du contrat est estimée à 40 Homme/Jours sur la période Septembre-Octobre 2021.
 7. Le consultant sera sélectionné suivant la méthode de « Sélection de Consultants Individuels (CI) » en accord avec les Procédures définies dans les Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des prêts de la BIRD et des crédits et dons IDA, de Janvier 2011 révisées en juillet 2014.
 8. Les candidats intéressés peuvent obtenir les informations complémentaires relatives à la mission à l'adresse indiquée ci-dessous aux heures de service suivantes : de lundi à Jeudi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, Vendredi de 8h00 à 12h00 (heures locales). Les Termes de Référence de la mission pourront être retirés ou



envoyés à ceux qui en feront la demande par email aux adresses mentionnées ci-dessous ou peuvent être consultés sur le site du PRCIEG : www.prcieg.bi

9. Les manifestations d'intérêt, rédigées en français, doivent être livrées (en personne, par courrier ou par E-mail) à l'adresse suivante au plus tard le **Lundi, le 16 Août 2021 16h00'** (heure locale) avec la mention :

« REPONSE A L'AVIS DE SOLLICITATION DES MANIFESTATIONS D'INTERET N° 540/B40614/PRCIEG/2024 POUR LE Recrutement d'un Consultant chargé d'élaborer le plan stratégique et le plan d'action pour l'adhésion de l'OPC à l'IFAC

Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles pour l'Efficacité Gouvernementale (PRCIEG)

Attention : Monsieur le Coordonnateur du PRCIEG

**51, Boulevard du Japon, Nouveau Building des Finances, 2^{ème} Etage, Bureau n° 202,
BP 922, Bujumbura, Burundi, Tél: +257 22 25 27 59**

E-mail: prcieg.infos@prcieg.bi avec copie à g.mvukiye@prcieg.bi